

NOTES EXPLICATIVES

DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET DE SURSIS D'EXÉCUTION

Le formulaire « Demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution » est à l'usage de toute personne ayant été trouvée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale, et qui désire demander à un juge l'annulation de ce jugement parce qu'elle n'a pu présenter sa défense.

MARCHE À SUIVRE

Une fois le formulaire rempli, il est préférable que vous conserviez une copie pour votre dossier personnel. Vous devez ensuite vous présenter au greffe de la cour qui a prononcé le jugement de culpabilité par défaut ou au greffe de la cour du district où la poursuite a été intentée afin de déposer votre demande. Vous devrez également faire assermenter cette demande soit devant un commissaire à l'assermentation, ou par le greffier, ce qui pourra se faire en même temps que le dépôt de la demande. Prévoyez également que le montant des frais devra être acquitté au même moment.

Demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution

(Demande d'annulation d'un jugement de culpabilité par défaut
et de suspension de l'exécution du jugement)

(La forme masculine désigne lorsque le contexte l'exige, autant les femmes que les hommes)

► Ce qu'il faut savoir pour faire une demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution

(Les dispositions régissant la demande de rétractation de jugement et de sursis d'exécution se retrouvent
aux articles 250 et 255 du Code de procédure pénale)

QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE?

Toute personne déclarée coupable par défaut d'une infraction à une loi pénale québécoise et qui désire demander à un juge l'annulation de ce jugement pour le motif qu'elle n'a pu présenter sa défense. Cette demande permet également de demander au juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre cette personne soit suspendue.

Une personne peut être déclarée coupable par défaut lorsqu'elle omet de donner suite à un constat d'infraction dans le délai requis ou encore lorsqu'elle ne comparaît pas à la cour lors de son procès.

Le juge peut annuler le jugement rendu s'il est convaincu que les motifs qui ont empêché cette personne de présenter sa défense sont sérieux. Il peut également, sur demande, arrêter la procédure d'exécution du jugement.

OÙ ADRESSER SA DEMANDE?

Au greffe de la cour qui a prononcé le jugement de culpabilité par défaut ou au greffe de la cour du district où la poursuite a été intentée.

QUAND DOIT-ON PRÉSENTER SA DEMANDE?

Dans les quinze (15) jours suivant la date où vous avez pris **connaissance** du jugement de culpabilité. Si vous déposez une demande après ce délai, vous devez expliquer les raisons de ce retard au point 2 de la demande.

LA DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT VA-T-ELLE SUSPENDRE L'EXÉCUTION DU JUGEMENT?

Non. Le dépôt d'une demande de rétractation de jugement ne suffit pas pour obtenir le sursis d'exécution de jugement. Pour cela, vous devez demander à un juge que la procédure d'exécution du jugement engagée contre vous soit arrêtée. Vous pouvez demander le sursis d'exécution en remplissant les points 5 et 6 de la demande.

QU'ARRIVE-T-IL SI LA DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT EST ACCEPTÉE?

Si le juge accepte votre demande, le jugement sera annulé et vous vous retrouverez dans la même situation où vous étiez avant votre condamnation par défaut. Le juge pourra alors recommencer le procès en vous permettant de présenter vos moyens de défense.

QU'ARRIVE-T-IL SI LE JUGE ACCEPTE MA DEMANDE DE SURSIS D'EXÉCUTION?

Le greffier avisera le percepteur du Bureau régional des infractions et amendes qui fera le suivi auprès du huissier et de la Société de l'assurance automobile du Québec pour obtenir la levée de la suspension du permis de conduire.

AI-JE À PAYER DES FRAIS POUR PRÉSENTER MA DEMANDE?

Oui. Lors du dépôt de votre demande de rétractation de jugement et de votre demande de sursis d'exécution, des frais de greffe seront exigés pour chacune de ces demandes. Le greffier vous informera du montant exigible.

Les frais sont payables en argent, par mandat-poste, par débit, ou par chèque certifié à l'ordre la ville de East Angus.

**Voir les instructions ci-jointes pour remplir
la demande de rétractation de jugement
et de sursis d'exécution.**

DEMANDE DE RÉTRACTATION DE JUGEMENT ET DE SURSIS D'EXÉCUTION

Demande d'annulation de jugement rendu par défaut et de suspension de l'exécution du jugement
(articles 250 et 255 C.p.p.)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District : _____

Localité : _____

N° de dossier : _____

N° de constat : _____

contre

(nom, prénom, date de naissance, adresse et code postal)
Partie demanderesse

(nom, prénom, adresse et code postal du poursuivant)
Poursuivant

À UN JUGE DE CETTE COUR OU À UN JUGE DE PAIX, LA PARTIE DEMANDERESSE EXPOSE CE QUI SUIT :

LES FAITS :

1. J'ai été déclaré coupable par défaut le _____ dans le dossier mentionné ci-dessus.
(date du jugement)

2. J'ai pris connaissance de ce jugement le _____
(date où vous avez pris connaissance du jugement vous déclarant coupable)

Je demande que soient annulées les conséquences de mon retard à présenter cette demande dans le délai de quinze (15) jours de la date où j'ai pris connaissance du jugement. Je n'ai pu le faire dans le délai prévu parce que :
(vous devez établir votre impossibilité de présenter votre demande dans ce délai)

3. Je n'ai pas pu me présenter en cour pour me défendre pour les motifs suivants :
(l'explication doit être convaincante et sérieuse)

4. Je conteste le bien-fondé du jugement de culpabilité prononcé contre moi parce que :
(indiquez ce qui constitue les faits relatifs à votre défense)

5. Je demande de suspendre l'exécution du jugement pour les motifs suivants :
(mentionnez la nature du préjudice que vous pourriez subir en cas d'exécution du jugement)

6. Je demande à être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement au poursuivant pour les motifs suivants : *(précisez l'urgence)*

POUR CES MOTIFS, JE DEMANDE :

- d'être relevé des conséquences du retard à présenter la demande de rétractation de jugement;
- d'accueillir ma demande de rétractation de jugement;
- d'être dispensé de la signification du préavis de la demande de sursis d'exécution de jugement en raison de l'urgence;
- d'accueillir la demande de sursis d'exécution de jugement et de rétractation de jugement;
- DE PROCÉDER immédiatement à la tenue du procès ou de remettre celui-ci à une date ultérieure.

À _____, le _____
Partie demanderesse

DÉCISION

À _____, le _____

Juge / juge de paix

Juge / juge de paix (en caractères d'imprimerie)

**DÉCLARATION SOUS SERMENT
OU AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, _____,

profession _____,

domicile (*adresse et code postal*) _____

déclare sous serment ce qui suit :

ou

affirme solennellement les faits énoncés ci-dessous. Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

1. Je suis la partie demanderesse.
2. J'atteste que les faits mentionnés dans la demande sont vrais.

Et j'ai signé

Partie demanderesse

Assermenté devant moi

Affirmé solennellement devant moi

À _____, le _____

Personne autorisée à recevoir le serment
ou l'affirmation solennelle

PRÉAVIS

Nom du poursuivant

**Cour municipale de East Angus
200, rue Saint-Jean Est
East Angus (Québec)
J0B 1R0**

Adresse

PRENEZ AVIS que la présente demande de rétractation de jugement sera présentée à la Cour municipale
de **East Angus**, salle _____, le _____, à _____ heures.

PRENEZ AVIS que la présente demande de sursis d'exécution sera présentée à la Cour municipale
de **East Angus**, salle _____, le _____, à _____ heures.

Partie demanderesse